
Adresse des administrateurs du département de la Creuse, qui jurent se lier entièrement à la vengeance d'un peuple malheureux et trop longtemps outragé par les despotisme des nobles et des prêtres, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Creuse, qui jurent se lier entièrement à la vengeance d'un peuple malheureux et trop longtemps outragé par les despotisme des nobles et des prêtres, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 549-550;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20835_t1_0549_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

BERTHELOT, DEVOUGES, Nicolas DROT, Ambroise CAJON, SOGNOT, JARRY, DEGASCQ, GAUDAIRES, WABLE, AUXERRE, BÉNARD, BILL, ROBERT, CAJOS, DIDIER, DÉOUSSE, GIRAUD (*présid.*), CUISSARD (*sans-culotte*), CROSNIER (*secrét.*), VIOLAINE (*secrét.*, Montagnard), DEGASCQ fils.

m

[*Le distr. de Cany, à la Conv., 6 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

L'or corrupteur des despotes coalisés contre la liberté aura donc encore coulé en vain! Les machinations infernales des conspirateurs, leur profonde scélératesse n'auront encore été funestes qu'au despotisme dont ils étoient les infâmes agens! Au lieu d'un trône, ils n'auront donc élevé qu'un échafaud où ils porteront leurs têtes conspiratrices.

Les monstres! ils méditoient le plus horrible des assassinats! ils vouloient plonger un poignard parricide dans le sein de la représentation nationale. Qu'elles tombent donc au plutôt leurs têtes scélérates, que les bruits de leur chute retentisse par toute l'Europe! qu'il fasse pâlir tous les traîtres; qu'il leur annonce avec effroi le châtement terrible réservé à leurs pareil!

Législateurs, vous serez donc encore une fois proclamés les sauveurs de la patrie. Conservez l'attitude ferme et imposante que vous venez de prendre dans ces circonstances périlleuses, et toutes les factions sont réduites au silence, elles sont anéanties.

Vous aussi, sentinelles infatigables du Sénat français, continuez à remplir avec autant de zèle que d'intrépidité, la tâche pénible qui vous est confiée; et que les Comités de salut public et de sûreté générale en saisissant le fil de tous les complots ne cessent pas de bien mériter de la patrie. Salut, et mort aux traîtres et aux conspirateurs. »

F. FIQUET (*présid.*), VARLEY (*agent nat.*),
MALLET (*secrét.*).

o

[*La Sté popul. d'Essonne, à la Conv. ; s. d*] (2).

« Courageux et intrépides représentants d'un peuple vraiment digne d'être libre,

La Société populaire d'Essonne vous présente aujourd'hui d'une voix unanime le témoignage du nouveau droit que vous avez acquis à sa confiance et à son estime en dévoilant le complot affreux qui devoit nous replonger dans les fers.

Cette Société, en vous invitant à rester à votre poste, où la vengeance due à l'outrage fait aux droits naturels de l'homme vous appelle plus que jamais, vous félicite aussi sur les mesures vigoureuses que vous avez prises pour atteindre jusques aux moindres ramifications de cette abominable trame.

(1) C 298, pl. 1036, p. 13.

(2) C 299, pl. 1050, p. 13. L'extrait des délibérations qui l'accompagne est daté du 30 vent. et indique les noms des deux rédacteurs désignés par la Sté : Aubry et Joannes.

Vous sçavez, braves Montagnard, qu'étant sur le point d'épurer de nouveau notre Société, il n'y sera maintenu que des vrais Républicains, que des hommes qui sauront toujours vous faire un rempart de leurs corps, et mourir percés de coups avant qu'il soit porté la moindre atteinte à aucun des vrais patriotes qui siègent sur l'auguste Montagne.

Restez à votre poste et que votre fermeté au milieu des plus grands orages étonne nos lâches ennemis.

Périssent les traîtres, les modérés et les agents des despotes et vivent à jamais les destructeurs des tyrans et les fondateurs de la République une et indivisible. »

AUBRY (*commissaire*), JOANNES (*secrét.*).

p

[*Le départ. de la Creuse, à la Conv., 5 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

Nos cœurs ont été soulevés d'indignation et d'effroi au récit déchirant de la nouvelle conjuration ourdie contre notre Liberté et la Représentation nationale, c'est-à-dire contre toute la République! Grâces immortelles soient rendues à votre vigilance et aux fortes mesures que votre sagesse vient de prendre pour repousser le complot le plus libéricide que nous ayons encore éprouvé. Cette leçon cruelle doit achever de dessiller tous les yeux contre les espérances des corrupteurs, contre le masque des intrigants, contre les astuces des orateurs qui ne cherchent à nous séduire que pour nous aveugler, et nous renverser ensuite.

Ce n'est point par l'éclat des procédés, la singularité du style et des habillemens, le luxe des pensées que nous devons nous prononcer en Républicains. C'est par l'exactitude à nos devoirs, à nos serments, à nos fonctions, à la surveillance qui nous est confiée autour de nous. C'est par notre attachement aux bons principes, notre haine active et impitoyable contre tous les plus petits conspirateurs, de quelque genre qu'ils soient, et contre tout ce qui peut nuire aux progrès et à la réussite de la Révolution. Malheur à ceux qui composent avec la malveillance.

Livrons-nous donc désormais tous entièrement à la chose publique, à la vengeance d'un peuple malheureux et trop longtemps outragé par le despotisme par les nobles et par les prêtres. Ne quittons pas d'une ligne la marche et le chemin révolutionnaire, si nous voulons terrasser tous nos ennemis et nous élever à la hauteur de la République. Braves libérateurs, Législateurs purs et vertueux, n'abandonnez vos postes que quand le souverain jouira par vos travaux d'une tranquillité aussi glorieuse que méritée.

Nous vous félicitons du dernier service inappréciable que vous venez de nous rendre. Nous vous jurons union indissoluble, fidélité, défense et sûreté jusqu'à notre dernier soupir. Proscrivons les rois; chassons-les de la surface de la terre qui est lasse de les porter ;

(1) C 298, pl. 1036, p. 17.

écrasons leurs esclaves; anéantissons leurs honneux prosélytes; ne faisons jamais de paix ni d'alliance avec eux; immolons s'il le faut, pour l'achèvement de notre sublime entreprise, nos biens, nos facultés, nos enfans, nos personnes et tous nos intérêts particuliers.

Oui! périssent sous le glaive de la justice, tous ceux dont le cœur louche et douteux, hésiteroient de signer avec nous le serment que nous vous adressons aujourd'hui, et que les circonstances exigent dans cet instant de tous les bons Français. »

PLEINCHESNE, JABIN, GRAND, MICHELLET,
COUTINON, LACROIX (*secrét. g^{ra}*).

q

[*La Sté popul. de Valence à la Conv.; 1^{re} germ. II*] (1).

« Législateurs Montagnards,

L'expérience du renversement de tous les projets, de la découverte de toutes ces tempêtes politiques qui ont si souvent agité le vaisseau de l'Etat, trouve encore des monstres armés du poignard liberticide.

Vengeance, Législateurs, vengeance! Que la terreur et l'effroi soient dans ce moment de crise vos seuls mots d'ordre. Vous apprendrez par la lecture de l'extrait ci-joint du procès-verbal de la séance de notre Société du jour d'hier, l'indignation profonde dont nous avons été pénétrés à la nouvelle du vaste plan de conjuration qui vient encore de mettre la liberté en péril. O toi, qui présides aux destinées de notre commune patrie, Génie tutélaire de la République, grâces te soient rendues.

Que les Sociétés populaires, ces sentinelles vigilantes du peuple, ces colonnes du temple de la Liberté, s'arment de la plus grande surveillance, qu'elles appellent la sévérité des lois sur tous ces hommes sensibles au doux nom de Patrie; et la chose publique survivra à la mort, ou à la honte de tous ses détracteurs. »

PAYAN (*présid.*), VEYRENNES (*secrét.*), ROLLAND, BEAUJEAN (*secrét.*), BÉRENGER (*vice-présid.*), TOURRETTE, CARRO, FOREST cadet, CLAPPIER.

[*Extrait du p.-v. de la Sté popul. de Valence, 30 vent. II*] (2).

« A la lecture du procès-verbal de la dernière séance et de ceux des différens comités de correspondance, des travaux du quai de Valence, d'instruction publique et de subsistances, a succédé le récit du nouveau danger que la liberté vient de courir par le vaste et infernal complot que le génie tutélaire qui préside aux destinées de la République vient encore de déjouer. Une indignation profonde, un morne silence se sont établis dans la salle; l'assemblée n'est sortie de cet état momentané de stupeur que pour se lever toute entière et demander spontanément que la terreur fut mise à l'ordre du jour.

Divers orateurs se sont succédés à la tribune et ont parlé avec autant d'éloquence que d'énergie sur la nécessité de mettre en pratique les moyens les plus actifs de surveillance pour découvrir toutes les ramifications de cette trame odieuse, qui pourroient exister dans ce département; ils ont rappelé à la Société le serment que tous les membres ont fait de conserver et d'augmenter à raison de la nouvelle conspiration, cette attitude révolutionnaire qui lui a acquis quelque célébrité.

L'amour brûlant de la Patrie a électrisé tous les cœurs. D'autres orateurs se sont surpassés dans le développement des moyens qu'exige la crise actuelle; il sembla à chaque orateur que les traîtres, que les ennemis du peuple étoient là à ses côtés et souilloient la tribune, tant étoit grande l'indignation de tous. Les applaudissements les plus multipliés ont couvert les diverses propositions qui ont été faites.

Le rapporteur de la députation envoyée par la Société dans la commune de Charpey pour y procurer la liberté à neuf patriotes incarcérés par l'aristocratie et le modérantisme, a entretenu l'assemblée de ses opérations et a demandé qu'elle se chargeât de poursuivre auprès de l'accusateur public, l'infâme procédure dirigée contre ces patriotes et faire punir les auteurs de cette infraction à la loi. L'assemblée s'est levée toute entière pour donner son assentiment à cette proposition et renouveler le serment de voler en masse partout où elle apprendra que les Patriotes sont persécutés. Elle a aussi arrêté qu'il seroit annoncé à la Société populaire de Charpey que celle de Valence cesseroit toute correspondance avec elle jusqu'à ce que les modérés et les intrigants qu'elle recèle, eussent été expulsés de son sein.

L'on a donné lecture du décret du 24 ventôse intervenu sur le rapport énergique de Saint-Just relatif à la nouvelle conspiration. L'assemblée a couvert des plus vifs applaudissements les principes de terreur et les moyens salutaires présentés par ce décret.

La députation envoyée dans le Royannois et le Vercors pour y détruire les restes du fanatisme expirant et amener le peuple au culte de la Raison a fait par l'organe de son orateur, le rapport de cette mission civique : il a reçu des applaudissements unanimes.

De nouveaux orateurs se sont encore succédés à la tribune et ont fait retentir les voûtes du temple de la liberté, de leurs imprécations contre les ennemis du peuple et de la nécessité de redoubler de haine et de vengeance contre tout ce qui s'oppose à la marche de la Révolution.

Sur tout ce qui a fait l'objet de cette séance mémorable, l'assemblée pénétrée d'une indignation d'autant plus grande, que les principaux auteurs de la conspiration nouvelle tendante à la mort de la liberté et à la résurrection du despotisme, s'étoient couverts du voile perfide du Patriotisme.

Considérant qu'elle n'a cessé dans les moments du calme trompeur qui a succédé à la destruction de la Vendée, du fédéralisme et à la reddition des coupables villes de Lyon et Toulon, de préjuger quelques nouvelles manœuvres

(1) C 299, pl. 1050, p. 14. Bⁿ, 10 perm.; *Débats*, n° 558, p. 175.

(2) C 299, pl. 1050, p. 15.